

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 23 juin à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 juin 2020.

Étaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. Mme FLEURY BONNE. Mme BOGNARD.

S'étaient fait représenter : M. RIBETTE (qui a donné procuration à M. FRETAY).

Absentes excusées : Mme FOURCADE.

A été nommé secrétaire : M. JACOTTIN

SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 32)
33	31	32	

N° 2020.06.31

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - ASCENSEUR EXTERIEUR DE L'HOTEL DE VILLE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Afin de rendre l'Hôtel de Ville accessible aux personnes à mobilité réduite la commune de Billère souhaite mettre en place un ascenseur, afin de relier en priorité le rez-de-chaussée et le premier niveau, en restant au plus près du fonctionnement actuel de l'équipement. Le futur ascenseur reliera les trois niveaux suivants : RDC, R+1, et R-1.

L'ascenseur sera situé, côté façade ouest à droite de l'entrée actuelle, au droit de la partie pleine de la façade. Elle permet d'éviter les modifications structurelles de l'édifice et ne pas utiliser d'espace à l'intérieur.

La qualité du bâtiment, avec ses façades et son jardin, oblige à réaliser un ouvrage de qualité qui participe à la fois à l'image de l'édifice, et qui soit confortable. Aussi, des paliers couverts et fermés seront créés.

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité afin de cerner les besoins, les principes de fonctionnement, le niveau de qualité souhaité, les exigences de confort et l'enveloppe financière prévisionnelle.

Le coût prévisionnel de cette opération (travaux + maîtrise d'œuvre + études) s'élève à 206 255 € HT.

COUT DE L'OPERATION		FINANCEURS	
Travaux	158 015 €	Etat (DETR)	72 189 € 35%
Maîtrise d'œuvre	17 539 €	Région Nelle Aquitaine	
Etudes générales	19 800 €	Département des PA	61 875 € 30%
Frais annexes	10 901 €	CAPBP	
		Autofinancement	72 191 € 35%
TOTAL	206 255 €	TOTAL	206 255 € 100%

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour

APPROUVER le plan de financement tel que présenté ;

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les financeurs correspondants ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau